



Etablissement Français du Sang
Bretagne



Point info

Violences Sexuelles
et Sexistes

Nouvelles MDD sur
Rennes

Le saviez-vous

Adhérez !

2 traits
pour
l'égalité



BREIZH
GLOBALE



Février 2026

PROFITE

Ta relation est saine quand il...

VIGILANCE, DIT STOP !

Il y a de la violence quand il...

PROTÈGE TOI, DEMANDE DE L'AIDE

Tu es en danger quand il...

1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	
2	Accepte tes amies, amis et ta famille	
3	A confiance en toi	
4	Est content quand tu te sens épanoui	
5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	
6	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	
7	Rabaisse tes opinions et tes projets	
8	Se moque de toi en public	
9	Est jaloux et possessif en permanence	
10	Te manipule	
11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	
12	Fouille tes textos, mails, applis	
13	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	
14	T'isole de ta famille et de tes proches	
15	T'oblige à regarder des films pornos	
16	Thumilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	
17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	
18	Menace de se suicider à cause de toi	
19	Menace de diffuser des photos intimes de toi	
20	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	
21	Te touche les parties intimes sans ton consentement	
22	T'oblige à avoir des relations sexuelles	
23	Te menace avec une arme	
24		

Lutter contre les violences faites aux femmes

Le violentomètre

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Des progrès à faire...

À l'approche de la Journée internationale des droits des femmes le **8 mars**, et au regard d'événements récents, **vos élus Cfdt tiennent à réaffirmer leur engagement contre les violences sexuelles et sexistes**, ainsi que contre toute forme de discrimination au travail, et vous fournir des outils **pour agir au quotidien**.

METTONS LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES À LA PORTE !

Cfdt: #RespectéEs #Violencesfaitesauxfemmes

LE HARCÈLEMENT SEXUEL Une pression subie

Le harcèlement sexuel désigne **des propos ou des comportements à connotation sexuelle ou sexiste** qui sont répétés et qui portent atteinte à la dignité d'un salarié ou créent une situation dégradante. À noter : La loi stipule qu'il y a harcèlement sexuel, **même en l'absence de répétition**, si une pression sérieuse est exercée.

LE HARCÈLEMENT SEXISTE Le terreau de l'exclusion

Le harcèlement sexiste se définit par **des propos ou des comportements liés au genre d'une personne**, ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile ou humiliant.

- Exemples : Remarques dévalorisantes sur la maternité, blagues misogynes répétées, etc...

LES VIOLENCES SEXUELLES L'atteinte physique

Les violences se caractérisent par des actes qui portent atteinte au corps et qui sont sévèrement sanctionnés par le Code pénal. Cela englobe les agressions sexuelles, qui impliquent un **contact physique** effectué par la force, la contrainte, la menace **ou la surprise**, ainsi que le viol. Par conséquent, tout acte physique, **même s'il est réalisé dans un esprit de plaisanterie ou dans un certain contexte**, peut être perçu comme une forme de violence.

QUE VOUS SOYEZ VICTIME OU TÉMOIN

le réflexe de l'écrit

Lorsqu'un comportement sexiste ou sexuel se manifeste, l'essentiel est de clarifier la situation **en se basant sur des faits concrets**. Que vous soyez la victime ou un témoin, il est **crucial de noter immédiatement** les éléments suivants de manière précise : la date, l'heure, le lieu, les paroles exactes et les personnes présentes. Établir un "journal de bord" ou envoyer un e-mail récapitulatif à une personne de confiance permet de figer la réalité des événements. **Ne restez pas seul avec ces écrits**. Pour la victime, cela constitue une forme de protection ; pour le témoin, c'est un acte de solidarité crucial. **N'hésitez pas à vous adresser à la personne référente en matière de harcèlement en vous basant sur vos notes factuelles**. Ces éléments concrets transformeront une impression subjective en une situation documentée, essentielle pour initier **une enquête et mettre un terme aux agissements**.

Dans chaque établissement, **deux référents sont désignés** pour traiter les questions de harcèlement sexiste et de violences sexuelles. **À l'EFS Bretagne**, ces référents sont :

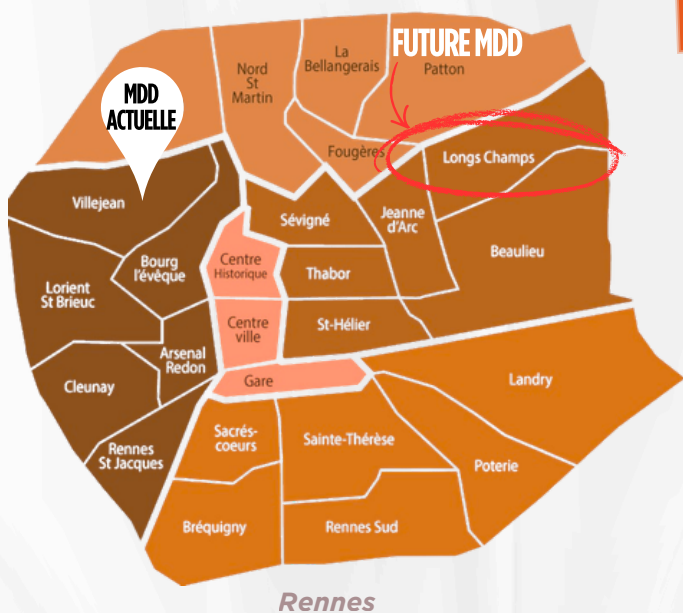
- Alexia Attenot**, élue titulaire **Cfdt** au CSE
- Delphine Davenne**, à la DRH, représentant la direction

N'hésitez pas à les contacter si vous avez des témoignages, des signalements ou simplement des questions.

TOUCHE À TES FESSES !

Cfdt: #RespectéEs #Violencesfaitesauxfemmes

NOUVELLE MDD SUR RENNES



Rennes

Initialement, le projet était prévu pour le quartier Via Silva de Cesson, mais c'est **le quartier des Longs Champs qui a finalement été choisi**.

Bien que ce secteur soit bien desservi, notamment par la ligne de bus C4, **nous restons vigilants quant à l'accessibilité réelle**, tant pour les donateurs que pour le personnel qui y sera affecté.

Les élus **CFDT** sont impatients d'assister aux présentations de la direction concernant **les organisations et les conditions de travail**. En ce qui concerne le projet d'implantation d'une nouvelle maison du don à Rennes, les élus **CFDT** expriment un **avis favorable**.

Vous retrouverez en annexe de cette communication la déclaration lue en séance de vos élus CFDT

Le respect de l'ANATT : un impératif de performance et d'équité

LE RESPECT DE L'ANATT : UN IMPÉRATIF DE PERFORMANCE ET D'ÉQUITÉ

Pour un planificateur, respecter l'Accord National sur l'Aménagement du Temps de Travail (ANATT) n'est pas une simple contrainte administrative, mais le socle de la **cohésion d'équipe**. En garantissant l'**équité de traitement** entre les salariés et en veillant au respect des temps de repos, le planificateur préserve la santé des équipes tout en sécurisant l'équipe fac. Un planning conforme est le seul levier permettant de concilier durablement les impératifs d'activité et le bien-être au travail. Au final, la rigueur dans l'application de cet accord est le **gage d'un climat social apaisé et d'une efficacité opérationnelle pérenne**.

N'hésitez pas à **vous tourner vers vos élus CFDT** si vous constatez des manquements à l'ANATT dans vos services

La direction nous a récemment informés des progrès concernant **le projet de création de la deuxième Maison du Don dans le bassin rennais**. Bien que l'ouverture d'un nouveau site soit en soi une excellente nouvelle pour le développement de l'EFS et pour répondre aux besoins en PSL, en particulier en plasma, les modalités sélectionnées nécessitent **une analyse réfléchie de notre part**.



L'ouverture d'un nouveau site **ne doit pas se faire au détriment de l'existant ni de la qualité de vie au travail**. Voici les points que nous aborderons lors des prochaines instances :

- **Effectifs** : Qui sera affecté aux Longs Champs ? Nous refusons tout redéploiement qui pourrait fragiliser les équipes actuelles.
- **Accessibilité** : Y aura-t-il assez de places pour les donateurs et le personnel ?
- **Conditions de travail** : Nous souhaitons être consultés sur les plans d'aménagement dès la phase de conception.

LE SAVIEZ-VOUS ?!

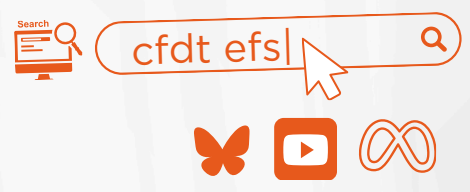
Seuls les cadres qui disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps et dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre un horaire collectif applicable au sein du service peuvent conclure des conventions de forfait en jours sur l'année. Ce n'est donc pas le cas des cadres soumis à un planning contraignant leur imposant d'être présents à des horaires prédéterminés. Les cadres autonomes au sein de l'EFS ne remplissant pas ces conditions sont en droit de demander leur requalification en tant que cadre intégré conformément à l'accord sur l'aménagement du temps de travail (ANATT) et peuvent même demander un rappel de salaire pour les heures travaillées au-delà de la durée légale du travail.

Dernier Mois pour répondre à notre grande enquête flash sur les vos conditions de travail et les risques RPS. N'hésitez plus, y répondre ne vous prendra que 2 minutes et ça reste anonyme !

Il suffit de flasher ce QR Code...



... ou de cliquer sur le lien joint à ce mail !



N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS REPRÉSENTANTS CFDT SUR SITE

FRÉDÉRIC BAHUON
NICOLAS FERRUS

Délégués
Syndicaux
Régionaux CFDT

Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur